



*Chambre Départementale d'Agriculture de Corse du Sud*



*Centre Départemental des jeunes  
Agriculteurs de Corse du Sud*



*Via Campagnola  
La Confédération Paysanne en Corse*

## **REFLEXION SUR L'AGRICULTURE CORSE**

*Produire plus, produire mieux, Produire propre, Produire identitaire*



**L'agriculture Corse et plus généralement le monde rural fait face, depuis maintenant 20 ans, à des contraintes dont la permanence et la combinaison nuisent gravement à son développement socio-économique.**

- L'absence de maîtrise du foncier par les agriculteurs corses constitue une entrave très lourde aux processus de développement en agriculture,
- La permanence d'une situation d'endettement bancaire et social depuis maintenant plus de dix ans contribue très fortement au ralentissement préoccupant des projets de modernisation agricole et favorise l'obsolescence des appareils de production,
- La faible densité d'actifs en milieu rural, le vieillissement des populations et la baisse constante du nombre d'agriculteurs à titre principal (1 installation pour 8 départs à la retraite) compromet cruellement l'avenir de toute une profession,
- La faiblesse des revenus agricoles corses (dernier rang des revenus moyen/exploitant au niveau national) ne permet pas la mise en œuvre d'une politique -d'installation/reprise - incitative,
- L'existence d'une agriculture à deux vitesses contribue à accroître les disparités sociales et économiques au sein de la profession et contient en son sein les germes d'une fracture sociale et culturelle dangereuse pour notre économie locale,
- La permanence d'une sous production chronique pénalise fortement l'accès de notre agriculture à des parts de marché nouvelles et contribue à dévaloriser l'image des productions traditionnelles,
- La faiblesse structurelle de l'offre de production en corse (toutes filières confondues) contribue à ralentir durablement les processus d'organisation économique de marché,
- La permanence des handicaps naturels liés à l'insularité et à la géographie montagnaise du territoire accroît les disparités de concurrence,
- L'inadaptation de la formation agricole en corse nuit fortement à la valorisation des compétences individuelles et compromet les politiques d'installations de jeunes agriculteurs (taux de renouvellement = 13%),
- L'accroissement des disparités économiques, sociales et territoriales aggrave les handicaps de l'agriculture insulaire et remet directement en cause le principe de cohésion prôné par l'Union Européenne et la France,

Ce constat liminaire et non exhaustif continue, aujourd'hui encore, à susciter plus **d'interrogations inquiétantes que de certitudes rassurantes.**

La plupart des indicateurs macro-économiques renvoient l'image d'une agriculture insulaire sous dimensionnée, sous valorisée, économiquement marginalisée (PIB<3), vieillissante (âge moyen>54 ans) et incapable de s'imposer tant sur le marché local que sur les marchés extérieurs.

**La politique agricole et rurale Corse doit donc être appréhendée dans un contexte de transformation socio-économique globale et marquer une rupture forte avec les politiques agricoles menées en Corse depuis vingt ans.**

Il faut de façon urgente et définitive régler **l'ensemble des dossiers en attente** (endettement bancaire et social, plan de relance, dossier sécheresse 07, versement des ICHN 06 et 07, Plan de Développement Rural de Corse) et mettre sur pied en partenariat avec l'Etat et la Collectivité Territoriale de Corse **un véritable plan Marshall de l'agriculture** de façon à remettre à niveau les outils de production individuels et collectifs, redimensionner les capacités de productions des exploitations agricoles et rurales en fonction des attentes du marché local, soutenir par des systèmes d'aides économiques directes les productions identitaires spécifiques de qualité (fromages, viandes bovines, cabris, agneaux, charcuterie,...), défendre et promouvoir les produits du terroir corse par des signes de qualité, structurer l'organisation économique des marchés de façon à préserver les intérêts des unités de productions vis-à-vis de la grande distribution.

Les moyens d'interventions de cette politique volontariste doivent être mis en œuvre en complément des outils programmatiques existants : CPER, Programme Opérationnel, Plan de relance et après avoir procédé à une **clarification des compétences entre les grandes institutions régionales agricoles.** (ODARC, Chambres d'agriculture et organismes professionnels spécialisés) et une **simplification des dispositifs d'instruction des dossiers technico-économiques** de façon à réduire les délais trop importants dans la phase d'instruction technique et administrative des projets, résoudre les retards injustifiables dans la phase de mise en œuvre des financements.

Le futur Plan de Développement de l'agriculture Corse doit être, avant tout, un programme de développement opérationnel qui allie à l'exigence collective de résultat, la fiabilité des interventions et la pluridisciplinarité des compétences autour d'un objectif fort « le développement des productions locales, la croissance économique de l'agriculture, le renforcement des politiques territoriales ».

***Les 7 années à venir détermineront les 50 prochaines années et conditionneront l'existence ou la disparition de ce secteur d'activité, essentiel au développement et à l'équilibre économique de la Corse.***

**Endettement bancaire et social :** Le désendettement bancaire et social des agriculteurs corses a été traité par le gouvernement de Villepin dans le cadre d'une mission interministérielle pour la dette bancaire (protocole Hirel) et d'une disposition législative (article 122 de la loi de finances rectificative 2005) pour la dette sociale.

A ce jour la Commission d'Examen du Surendettement des Agriculteurs Corses (CESAC) a achevé ses travaux dans le courant du mois de juin 2007. Sur 480 dossiers présentés comme éligibles à la mesure Hirel seuls 145 ont trouvé un accord avec la banque (30%), pour les autres aucune solution n'a été trouvée et leur avenir est considérablement hypothéqué. Du point de vue financier, les résultats sont encore plus insatisfaisants et privent durablement l'agriculture d'un partenaire financier. A noter que les abandons de créances consentis aux bénéficiaires n'ont toujours pas trouvé à ce jour de solution fiscale appropriée (Cf – note sur la fiscalisation des abandons de créances : annexe1)

Dans le cadre de la mise en place de la mesure 122 : Désendettement Sociale Agricole l'ensemble des professionnels ont été conviés à participer au Comité Régionale de Conciliation.

Via Campagnola et la CDA2A se sont particulièrement impliqués dans ce processus. Un an plus tard, le constat est affligeant : le processus ne décolle pas ! La MSA de Corse est depuis le début de cette mesure dans l'incapacité de fournir des tableaux d'avancement cohérents de la mesure. Le montant de la dette initiale estimé était erroné : les « faux débiteurs » étaient nombreux et a ce jour nous doutons encore des chiffres avancés. La présentation initiale de la mesure aux agriculteurs était tendancieuse et malhonnête puisqu'elle s'adressait indistinctement à de réels débiteurs et a des gens en plan de règlement sans aucune distinction.

Depuis de nombreuses années nous dénonçons le « racket » dont est victime notre profession de la part de la MSA de Corse qui calcule systématiquement des majorations indues.

Le constat qui s'impose aujourd'hui est celui d'une mesure mal présentée, mal appliquée et mal comprise aboutissant à un nombre de dossiers réglés largement insuffisant. Plus inquiétant, les 5 dossiers d'agriculteurs lésés dans leurs droits fondamentaux. En effet, depuis le début de l'application de la mesure, 5 agriculteurs, en règle de leur plan, et auxquels la MSA de Corse DOIT de l'argent, sont laissés de côté et gravement lésés dans leur activité professionnelle puisqu'ils ne peuvent obtenir leurs « certificats de régularité » !

Une reprise systématique de tous les dossiers s'impose dans les plus brefs délais.

**Plan de Relance :** Quelques semaines avant le référendum de juillet 2003, le 1<sup>er</sup> Ministre Raffarin annonce lors d'un déplacement dans l'île le versement par l'Etat d'une enveloppe de 25 millions d'euro destinée à accompagner le désendettement bancaire et aider à la structuration des filières. Cette enveloppe correspond à 10 % des besoins exprimés par la profession pour relancer l'agriculture. Plus qu'un plan de relance il s'agit d'un plan de sauvegarde. Deux ans plus tard, le 26 juillet 2005, l'Assemblée de Corse délibère en faveur de l'adoption du plan de relance et de la convention cadre liant l'Etat et la CTC.

Doté de 25 millions d'euro sur 3 ans, co-piloté par l'Etat et la CTC, mis en œuvre par les représentants de chaque filière, ce plan prend énormément de retard en raison des signatures tardives des conventions et de la complexité administrative qui le caractérise. A ce jour, l'enveloppe de l'année 2007 n'est toujours pas débloquée en raison du retard pris dans la signature des conventions d'application. Cette situation très pénalisante bloque l'efficacité globale du dispositif et met l'ensemble des organisations professionnelles et des agriculteurs (ayant réalisés certaines actions depuis plus de 8 mois) en grande difficulté.

**ICHN 2006 et 2007** : Les ICHN doivent impérativement être payés dès le mois d'octobre de manière à pallier aux déficiences et autres retards des financements d'Etat qui déséquilibrent gravement les trésoreries des exploitations agricoles.

**SECHERESSE 07** : Nous avons à plusieurs reprises (PDRC, CA de l'ODARC et CTOA) saisi les instances régionales et l'administration sur la problématique récurrente des phénomènes de sécheresse et donc l'appréhension globale et structurelle indispensable pour y trouver des alternatives (Cf. annexe 2). Cependant cette année encore le traitement se fera dans le cadre des calamités agricoles, c'est pourquoi nous demandons un traitement régional rapide et efficace par les services du ministère pour que les efforts financiers réalisés par les agriculteurs et les éleveurs en particuliers ne finissent pas par achever leur fonds de roulement.

**Plan de Développement Rural de Corse** : L'orientation stratégique donnée au futur programme opérationnel 2007 / 2013 est en profond décalage avec les réalités socio-économiques qui caractérisent notre agriculture insulaire. Les constats qui servent de support à la définition du programme d'action sont le reflet très imparfait des problèmes structurels que les agriculteurs rencontrent quotidiennement. La méthode de travail mis en place par l'ODARC n'a absolument pas privilégié le partenariat et la concertation et débouche sur un document *standard* qui ne prend absolument pas en compte nos particularismes régionaux et notamment la nécessité de renforcer les capacités de production des exploitations agricoles. Le document opérationnel ne prend également pas en compte le principe d'une conditionnalité adaptée au contexte local (possibilité confirmée par la commission européenne) ce qui aura pour conséquence d'exclure bon nombre des exploitants agricoles corses du système d'aide européen d'ici 2013 (Cf. document de proposition : annexe 3).

*Document élaboré avec le concours de T.Casanova Directeur du CER de Corse.*